



Règlement d'arbitrage 2024/2025

Note d'application des règles de combats pour les athlètes en compétition Déroulement des pesées



(Article 5 – catégories de poids et article 9 – procédure de la pesée
du règlement d'arbitrage des compétitions combats ;

Partie 2 - compétitions combats de la règlementation des compétitions)

❖ Objectifs

Les mesures relatives à la pesée permettent aux athlètes de combattre en respectant une équité de gabarit/force tout en veillant à éviter des désordres physiologiques associés aux restrictions suivies pour rester dans une catégorie donnée (déshydratation, limitation des apports nutritifs durant les phases de croissance ...).

❖ CONDITIONS associées à la pesée :

	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors		Masters		
					< 18 ans	≥ 18 ans			
2^{ème} pesée possible	NON		OUI		OUI		OUI		
					La 2 ^{ème} pesée doit impérativement se dérouler dans la limite du temps prévu par l'organisateur, conformément à la procédure.				
tenue	En sous-vêtements		En sous-vêtements : ↳ caleçon ↳ culotte et brassière		En sous-vêtements	En sous-vêtements Ou nu	En sous-vêtements Ou nu		
	Pas de strapping / taping, pas de bijoux, pas de chaussettes ...								
Tolérance sur le poids	100 g		100 g		Aucune tolérance		Aucune tolérance		
Changement de catégories	Possibilité de monter de catégorie ; on ne peut pas descendre de catégorie		Possibilité de monter de catégorie ; on ne peut pas descendre de catégorie		Aucun changement possible		Aucun changement possible		
Passeport sportif	Passeport sportif AVEC LICENCE de la saison, AUTORISATION DU MEDECIN à pratiquer le Taekwondo en compétition et AUTORISATION PARENTALE				Passeport sportif AVEC LICENCE de la saison, AUTORISATION DU MEDECIN à pratiquer le Taekwondo en compétition				
Accréditation de l'athlète	A présenter (numéro d'identification de l'athlète)								
Pièce identité		Pièce d'identité pour justifier de la nationalité française à montrer en championnat régional, de ligue et de France							
Lieu	La pesée se déroule en un lieu UNIQUE , elle ne doit pas être décentralisée.								

❖ Concernant les officiels réalisant la pesée :

- Ils arrivent au minimum **15 minutes avant** l'heure de la pesée.
- La pesée est **réalisée par des arbitres** qui portent la **tenue officielle** de leur grade (A.I. ou A.N.).
- Ils viennent avec un **stylo et un marqueur**.
- Les personnes en charge d'effectuer cette pesée doivent être de même sexe que les compétiteurs : Il y a ainsi une salle distincte pour la pesée des compétiteurs masculins et féminins.
- On sollicitera deux arbitres par balance utilisée.
- Ils sont munis d'un **coupe-ongle fourni par l'organisateur**.



❖ Règles relatives à la PESEE GENERALE

- La pesée se déroule **la VEILLE** du jour de la compétition.
- La **DUREE** de la pesée est de **2 heures** au **MAXIMUM**. L'heure et le lieu de la pesée sont choisis et annoncés par le comité organisateur.
- La pesée doit se dérouler en un **lieu unique**, et ne pas être décentralisée en plusieurs endroits.
- Elle se fait **en une fois** ; une **seconde pesée** peut être effectuée dans la limite du temps accordé par les organisateurs, pour tout combattant n'étant pas au poids requis pour les catégories **Cadets à Masters**.
Par exemple, si l'organisateur a prévu de réaliser les pesées sur une durée de 1 h 30 : de 17 h 30 à 19 h, la deuxième pesée ne pourra pas se dérouler après 19 h 00.
- Lors de la pesée, le combattant masculin ne doit porter qu'un **caleçon** et la combattante féminine ne doit porter qu'une **culotte et une brassière ou soutien-gorge**.
 - Les **compétiteurs majeurs** peuvent effectuer la pesée **sans sous-vêtement** :
 - dans ce cas on veillera à ce qu'**aucun mineur ne soit présent dans la salle en même temps**.
 - La pesée ne peut être effectuée derrière une serviette : les arbitres doivent pouvoir voir les deux pieds bien positionnés sur la balance, l'athlète ne doit pas prendre appui sur la serviette : cela diminue injustement son poids.
 - Les compétiteurs **cadets et les juniors** doivent être pesés avec des sous-vêtements. **100 grammes** seront autorisés **en compensation**.
 - Les compétiteurs Seniors MINEURS ne peuvent pas être pesés nus et n'ont aucune tolérance de poids accordée.
 - Dans le but de ne pas être disqualifié au cours de la pesée officielle, une seconde balance identique à l'officielle, sera disponible, soit dans la zone de pesée, soit dans la zone d'entraînement, pour permettre une **pré-pesée**. L'appareil doit être du même type et du même calibrage que la balance officielle. Son bon fonctionnement doit être vérifié avant la compétition par le Comité d'organisation.

❖ Règles relatives à la PESEE ALEATOIRE

- La pesée de contrôle aléatoire devra se dérouler en respectant les modalités de sélection préalablement communiquées aux chefs d'équipes.
- Les compétiteurs seront **désignés sur la base d'un système informatique aléatoire**, au maximum deux (2) heures avant le début de la compétition.
- Elle **concerne tous les participants** qui réussissent la pesée générale : ils doivent être présents le matin même de la compétition 2 h avant le début de la compétition. Si un athlète est **absent** lors de celle-ci, cela entraîne sa **disqualification**.
- La pesée aléatoire concerne 20 % des compétiteurs mais ne concerne pas les Catégories des poids lourds.
- Elle **doit être terminée 30 minutes avant le début** de la compétition.
- La pesée de contrôle aléatoire doit être réalisée avec une **marge de tolérance de 5%** par rapport au poids de la veille.
- La pesée de contrôle aléatoire ne se fait qu'**une seule fois** sans pesée de rattrapage.

	Pesée Générale	Pesée Aléatoire
QUI ?	Tous les athlètes	Tirage au sort
QUAND ?	la Veille de la compétition	Le matin de la Compétition
DUREE	2 h maximum	Immédiatement
ESSAIS	2	1
POIDS	Min & Max	Max du Poids
STRAPPING	Non	Oui
TOLERANCE	Non	5 %